

## Conseil Municipal d'Andouillé Neuville Séance du Lundi 30 Novembre 2020

**Présents** : Emmanuel Eloré, Jean-Claude Pannetier, Mathias Canto, Aurore Gely-Pernot, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérisse, Cécile Perrot, Denis Tunier, Irène Cloteau, Frédéric Menant.

**Absents Excusés** : Christophe Juin, Aurélie Eliès pouvoir à Denis Tunier.

**Absents** :

**Secrétaire de Séance** : Irène Cloteau.

**3 Point à ajouter** : 9) FGDON 35 : Renouvellement convention Multi-Services 2021/2024

10) Chauffage Cantine : Devis ANVOLIA

11) Décision Modificative

12) Devis Bâchage Couverture Eglise

### 1) Tarifs 2021

#### \* Salle des Fêtes

	<u>DOMICILE DANS LA COMMUNE</u>	<u>DOMICILE HORS COMMUNE</u>
<b>LES PARTICULIERS</b> Location 1 jour Location 1 week-end	200 euros 300 euros	350 euros 450 euros
<b>LES ASSOCIATIONS</b> Réunion Repas	Gratuité Gratuité 1 <sup>er</sup> repas <i>hors réveillon</i> 100 euros à partir du 2 <sup>ème</sup> repas	100 euros 200 euros
<b>TARIF REVEILLON</b> Arrhes : 100 euros	400 euros	Pas de location
<b>LES CLASSES</b>	Gratuité	200 euros
<b>VIN D'HONNEUR</b>	85 euros	150 euros
<b>SERVICE MENAGE</b>	150 euros	150 euros
<b>TABLES EN BOIS</b>	5 euros/table	10 euros/table caution 60 euros
<b>CHAISES</b>	5 euros/lot de 10 chaises Maximum 40 chaises soit 4 lots Caution 20 euros	Pas de location

#### \* Concessions

Concession trentenaire 85 euros le m2, soit 170 euros les 2m2

Concession cinquantenaire 115 euros le m2, soit 230 euros les 2m2

#### \* Columbarium

Concession de 10 ans 250 euros

Concession de 30 ans 700 euros

\* **Jardin du Souvenir** 50 euros

#### \* Cavurnes

Il est décidé de consacrer un emplacement au cimetière pour accueillir des cavurnes et de fixer, comme suit, les tarifs :

Concession de 30 ans 85 euros

Concession de 50 ans 115 euros

## 2) Indemnité 2020 Gardiennage Eglise

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2019 était de 70 euros.

Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2020 à 120.97 E pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le conseil municipal peut revaloriser ces indemnités dans la limite du plafond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2020, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise, soit 70 euros.

## 3) Assainissement

### \* Proposition Convention Assistance Technique Département d'Ille-et-Vilaine

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose aux collectivités éligibles une assistance technique en assainissement collectif. Cette assistance consiste à mettre à disposition, contre rémunération forfaitaire au tarif annuel de 0.41 E/habitant DGF, un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières.

Considérant que la convention d'assistance technique qui lie la Commune au Département arrive à échéance au 31.12.2020, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de la renouveler pour la période 2021-2024 avec maintien du tarif annuel de 0.41 E/habitant DGF. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

### \* Redevance Assainissement 2021

Monsieur le Maire rappelle le tarif de la redevance assainissement applicable en 2020 :

Prime fixe 20.00 E HT par Abonné

Prix au m3 2.00 E HT par m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire :

\* le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2021, soit :

\* Prime fixe 20.00 E HT par Abonné

\* Prix au m3 2.00 E HT par m3

\* la consommation applicable aux Cas Particuliers, à savoir :

les agriculteurs 25 m3 par personne

les résidences secondaires 25 m3 par personne

les cas divers (sous-consommations) 25 m3 par personne

## 4) Crise Sanitaire

### \* Annulation subventions attribuées pour des évènements non réalisés

Il est rappelé que le conseil municipal, en séance du 21.09.2020, a décidé de demander aux associations suivantes les justificatifs d'éventuelles dépenses engagées pour l'organisation d'un évènement annulé ou reporté à cause de la crise sanitaire :

COMITE DES FETES	Vide Grenier - Fête de l'été - Lâché de truites
LA ROUE ANDOLEENNE	Course Cycliste
LA PASSERELLE D'ANDOUILLE NEUVILLE	Fête de la Musique
MOTO CLUB TOUT TERRAIN DU ROCHER	Moto-Cross
ANDOL CYCLO CLUB	Epreuves Cyclistes
SCENE TA GRAINE	Représentations Théâtrales

Après avoir consulté ces associations, vu l'absence de dépenses, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les subventions attribuées au profit desdites associations.

### **\* Remboursement Arrhes Annulation Location Salle des Fêtes**

En raison de l'épidémie de covid-19, il a été décidé de fermer la Salle des Fêtes et donc d'annuler des réservations prises par des particuliers.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de rembourser** les arrhes versées par les particuliers ayant annulé leur location de salle, à savoir :

\* location des 28 et 29 Mars 2020    versement arrhes 50 E

\* location des 22 et 23 Mai 2020    versement arrhes 50 E

- **d'adopter** la décision modificative suivante :

Article 678    + 100 E

Article 611    - 100 E

### **5) Départ Locataire : Remboursement Caution**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**CONSIDERANT** le départ, au 30 Novembre 2020, de la locataire du logement communal situé 2 Impasse du Presbytère,

**CONSIDERANT** la caution à rembourser d'un montant de 530 E

**VU** l'absence de crédits au budget primitif,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

Article 165    + 530 E

Article 020    - 530 E

### **6) Règlement Intérieur**

Après avoir présenté le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de le valider.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ledit règlement intérieur.

### **7) Familles Rurales - Association de la Vallée : ALSH 2021**

Monsieur le Maire rappelle que Familles Rurales a mis en place, dans les locaux communaux mis à disposition gracieuse de l'Association, un service d'Accueil de Loisirs sans Hébergement, accueil des enfants de la Commune et ceux des Communes de Feins et de Gahard, pendant les mercredis périodes scolaires, pendant l'été et les petites vacances (1 semaine sur 2).

Les modalités techniques et financières de gestion et d'animation dudit service font l'objet d'une convention. Ce service est financé par les Collectivités, les Partenaires Institutionnels et les Familles.

C'est pourquoi, il est demandé à la Commune une participation, pour l'année 2021, d'un montant de 21 953.02 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

\* **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Familles Rurales - Association de la Vallée, la Commune d'Andouillé Neuville, la Commune de Feins et la Commune de Gahard,

\* **de demander** aux Communes de Feins et de Gahard une participation aux fluides à hauteur de 33.50 E par jour d'ouverture (forfait CAF),

\* **d'attribuer** à Familles Rurales une subvention de 21 953.02 euros,

\* **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

## 8) Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné

### \* Aménagement Stationnement Vélo : Convention Occupation Domaine Public

Des implantations vont être réalisées par la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné afin d'installer du stationnement « vélo » (2 arceaux vélo) à proximité de l'arrêt de car situé Place de la Mairie. La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, qui prend en charge l'aménagement et l'entretien de ces installations, doit être autorisée par la Commune à occuper le domaine public. C'est pourquoi, une convention est proposée afin de régir cette occupation du domaine public communal.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### \* Composition Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Afin de procéder aux transferts de charges en cas de transfert/modification des compétences communautaires, la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné institue une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

La CLECT est composée de 19 membres titulaires et 19 membres suppléants désignés par les communes membres par délibération de chaque conseil municipal.

C'est pourquoi, Mr le Maire invite les Elus à délibérer pour désigner les représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner en qualité de représentants au sein de la CLECT :

**Titulaire** Mr Emmanuel ELORE, Maire,

**Suppléant** Mr Jean-Claude PANNETIER, 1er Adjoint

## 9) FGDON 35 : Renouvellement convention Multi-Services 2021/2024

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le renouvellement de la convention proposée par la FGDON 35 pour l'accès à l'ensemble des services de lutte contre les organismes nuisibles d'Ille et Vilaine. La participation financière annuelle de la commune s'élève de manière forfaitaire à 125 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la période 2021/2024.

## 10) Chauffage Cantine : Devis ANVOLIA

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Elus le devis proposé par ANVOLIA au titre de la réhabilitation du chauffage de la cantine scolaire. Le coût de l'opération s'élève à 1 880.86 euros HT + une option (2ème moteur en préventif) d'un montant de 1 531.00 euros HT, soit un total de 3 411.86 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

\* de ne pas retenir l'option,

\* de valider l'offre proposée par ANVOLIA pour un montant de 1 880.86 euros HT.

## 11) Décision Modificative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**CONSIDERANT** les dégrèvements jeunes agriculteurs appliqués sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'un montant de 1 277 euros,

**CONSIDERANT** le reversement du montant de ces dégrèvements à la DRFIP,

**VU** l'absence de crédits au budget primitif,

**DECIDE** d'adopter la décision modificative suivante :

Article 7391171 + 1 277 euros

Article 611 - 1 277 euros.

## **12) Devis Bâchage Couverture Eglise**

Considérant la couverture de l'Eglise en très mauvais état, il est décidé de valider le devis de l'entreprise Gautier Couverture Combourg proposé pour la mise en place de bâches. Le coût de l'opération s'élève à 2 931.50 euros TTC.

## **13) Questions Diverses**

- \* Programme 2021 Voirie : Modernisation route du carrefour « Gilbert »
- \* Emploi d'Adjoint Technique Territorial : CDD Accroissement Temporaire d'Activités
- \* Programme 2021 Eglise : Appel à Candidature Maîtrise d'œuvre réhabilitation Clocher
- \* Ressources Humaines : Lignes Directrices de Gestion (LDG)
- \* Déchets aux abords des routes
- \* Prochain Conseil Municipal le Lundi 25 Janvier 2021 à 20h00.

Séance levée à 22h25.